

Distr. générale 25 janvier 2021 Français

Original: anglais

Comité des droits de l'homme

Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif, concernant la communication n° 2436/2014*-**

Communication présentée par:T. M.

Victime(s) présumée(s): T. M. et ses enfants

État partie : Canada

Date de la communication: 23 juin 2014 (date de la lettre initiale)

Question(s) de fond: Expulsion vers le Burundi

Le 24 juillet 2020, étant donné que l'auteure était morte le 31 janvier 2017 et que ses enfants a vaient obtenu le statut de résident permanent le 12 juin 2018, le Comité a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 2436/2014.

^{**} Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Yadh Ben Achour, Arif Bulkan, Ahmed Amin Fathalla, Christof Heyns, Bamariam Koita, Duncan Laki Muhumuza, Photini Pazartzis, Vasilka Sancin, José Manuel Santos Pais, Yuval Shany, Hélène Tigroudja et Gentian Zyberi.



^{*} Adoptées par le Comité à sa 129^e session (29 juin-24 juillet 2020).